

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 31 (1905)
Heft: 9

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vement félicité pour l'initiative de cette exposition à Fribourg, en 1906.

M. Pfulg, directeur de la Fabrique de machines, à Fribourg, donne ensuite une communication sur l'entreprise du Service des eaux potables et de secours en cas d'incendie, inaugurée en septembre 1902, à Saanen.

Voici quelques renseignements techniques sur cette entreprise :

Les sources ont été captées en galeries maçonnées, au lieu dit « Eggli », près du Hornberg, à l'altitude de 1550 m. ; elles accusent un débit de 300 à 360 lit.-min. Ces eaux sont amenées dans deux chambres, dont l'une forme chambre de jauge et permet de lire directement la quantité d'eau amenée, et dont l'autre constitue une chambre-dépotoir.

Dès cette chambre au réservoir, qui est à l'altitude de 1095 mètres (soit 455 m. plus bas) et à une distance de 2790 m., l'eau des sources est amenée dans des tuyaux de 52 mm. d'ouverture. La vitesse étant de 3 m. à la seconde, l'eau met 15 1/2 minutes depuis la source au réservoir de charge. Ce dernier a une capacité utile de 240 000 litres. Il est composé de deux compartiments circulaires, en béton armé, qui sont indépendants l'un de l'autre ; grâce à un système combiné de tuyaux et de vannes, l'eau peut passer en même temps ou séparément dans la conduite maîtresse. Lorsque le réservoir est rempli, le trop-plein se déverse, au moyen de tuyaux, dans son ancien lit.

La maîtresse conduite de distribution est en tuyaux de 150 millimètres d'ouverture. Elle part du réservoir et aboutit devant le bureau des Postes de Saanen, après un trajet de 1075 m. Les branchements sont de 120 mm. de diamètre et forment une longueur de 1304 m. Le réseau se compose, en outre, de 21 hydrants. La pression statique est encore de 30 m. au point le plus élevé, soit au Pfeiffenegg. Les expériences ont démontré que le village de Saanen possède une distribution d'eau à la hauteur des dernières exigences modernes.

Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes.

Assemblée générale du 15 avril 1905.

Présidence de M. F. Isoz, architecte, président.

La séance est ouverte à 7 h. 15 du soir à l'hôtel Continental.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président lit son rapport annuel, qui est admis sans discussion.

Les comptes de l'année écoulée et le budget de l'année prochaine sont approuvés sur la proposition des vérificateurs, MM. Chastellain et Chessex, ingénieurs. La cotisation reste fixée à 10 fr. et la finance d'entrée à 5 fr.

Il est procédé aux nominations statutaires. Le président, M. Francis Isoz, architecte, ayant décliné une réélection, on appelle par acclamations à la présidence le vice-président, M. E. Paschoud, ingénieur. Le caissier est confirmé pour deux ans par acclamations.

On nomme de la même manière MM. Louis Bron, ingénieur, et Georges Epitaux architecte, pour une période de deux ans, à la place de la série sortante et non rééligible, composée de MM. J.-J. Lochmann, ingénieur, et Ch. Bonjour, architecte. M. Paschoud, ingénieur, nommé président, est remplacé par M. Ed. Chastellain, ingénieur, qui forme, avec M. J. Landry, architecte, la série sortante en 1906.

Sur la proposition du comité, la Société a nommé membres honoraires M. Paul Piccard, ingénieur, à Genève, et M. le colonel J.-J. Lochmann, ingénieur, à Lausanne, en reconnaissance des services rendus à la Société et en témoignage de grande estime pour l'activité déployée par ces deux hommes éminents, l'un dans le génie civil, l'autre dans le génie militaire.

Encouragé par le succès des courses de l'année qui se termine ce soir, on invite le comité à en organiser une pour le printemps.

La séance, qui a été suivie d'un dîner, est levée à 8 heures. 21 membres y assistaient.

Le Secrétaire

Fédération vaudoise des entrepreneurs du bâtiment et travaux publics.

Sous ce titre a été fondée, le 20 octobre 1904, une association dont le siège social est à Lausanne, place St-François, 1, et qui a pour but la sauvegarde des intérêts des entrepreneurs de tous les corps de métier se rattachant aux entreprises de l'industrie du bâtiment et des travaux publics.

Elle représentera les entrepreneurs vis-à-vis des Syndicats ouvriers et des ouvriers en général pour traiter de l'établissement des tarifs, du règlement des chantiers, mouvement de salaires, bases d'assurances, grèves, etc. Elle représentera les entrepreneurs vis-à-vis du maître de l'ouvrage toutes les fois qu'il se posera des questions intéressant l'ensemble des entrepreneurs ou un corps de métier : tarifs généraux, mode de métrage, conditions de paiements, base d'assurances, etc.

Elle passera des contrats collectifs pour achats de marchandises, désignera les représentants des entrepreneurs comme candidats aux Tribunaux des Prud'hommes, et prendra les mesures propres à protéger et à défendre l'industrie du bâtiment et des travaux publics : tarifs de chemins de fer, douane, etc.

CONCOURS

Eglise de Spiez.

Le Conseil de paroisse de Spiez ouvre entre les architectes suisses et étrangers établis en Suisse un concours d'idées en vue d'obtenir des projets pour une nouvelle église (de 650-700 places assises) et une cure à construire à Spiez. Pour récompenser les trois meilleurs projets, une somme de 1800 fr. est à la disposition du jury. Les projets doivent être présentés, jusqu'au 31 mai 1905, au président de paroisse, M. Itten, auprès duquel on peut se procurer le programme du concours et le plan de situation.

Le jury est composé de MM. Lutstorf, architecte, à Berne ; P. Reber, architecte, à Bâle ; A. Fehlbaum, architecte, à Biel ; Lörtscher, président de la Municipalité de Spiez, et Itten, président de paroisse.

Le coût des constructions (église et cure) est fixé à 140 000 francs. Le Conseil de paroisse se réserve toute liberté en ce qui concerne l'élaboration des plans définitifs et l'exécution des travaux. Toutefois, si aucun motif spécial ne s'y oppose, le concurrent classé premier aura pour cela la prérogative.

Les projets seront exposés publiquement pendant 8 jours après le prononcé du jury.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

A³. E². I. L.

Offre d'emploi.

Une maison de construction de la Suisse romande demande :

1^o Un ingénieur ayant quelque pratique dans la construction des ponts et charpentes métalliques. (4)

2^o Un ingénieur-mécanicien ayant de la pratique. (5)

On cherche pour un grand atelier de chemins de fer de la Suisse romande un ingénieur-mécanicien ayant déjà de la pratique dans les chemins de fer, connaissant bien la construction du matériel roulant et des locomotives modernes en particulier. (6)

Adresser les offres au Secrétaire de la Rédaction, M. Fr. Gilliard, ingénieur, Valentin, 2, Lausanne.

Lausanne. — Imprimerie H. Vallotton & Toso, Louve, 2.